

ARRETE DU MAIRE

N° 2025-463

POLICE MUNICIPALE
Tél : 04.90.90.17.00
Réf. : CD/JMB

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons 3ème groupe

Monsieur le Maire,

Je soussigné DUCHENE Narilyn
Par Procuration.

Dance And Fitness 2.

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000)
l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à La Salle Abel Lorente - Châteaurenard.

A l'occasion de : FLUO Zumba Téléthon

Du 28/11/2025 de 18h00 à 23h00

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 25/11/26

Signature :



ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,
Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,
Vu art L.3334 - 2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),
Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance
n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de
entreprises et des professionnels,
Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique-(I)

Mme DUCHENE Narilyn - Association Dance And Fitness 2
par procuration

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du 3ème groupe

Du 28/11/2025 - 18h00 au 28/11/2025 - 23h00

A l'occasion de FLUO Zumba Téléthon - Salle Abel Lorente.

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des
débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

PUBLIÉ LE
26 NOV. 2025

Fait à Châteaurenard, le 25 NOV. 2025
L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité
ERIC CHAUVENT



Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS